

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

CERFA COMMENTÉ

Cette fiche pratique vous donne les informations essentielles pour remplir sereinement le Cerfa FA 13 du contrat d'apprentissage.

?

Le saviez-vous?

L'ORIGINAL DU CERFA SIGNÉ PAR LES PARTIES DOIT ÊTRE CONSERVÉ PAR L'EMPLOYEUR:

- jusqu'au 31 décembre 2032, pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2022;
- pendant 5 ans à compter de leur conclusion, pour ceux conclus depuis le 1er janvier 2023.

Les apprentis doivent quant à eux conserver ce document (original signé), qui vaut contrat de travail, jusqu'à la liquidation de leur retraite.

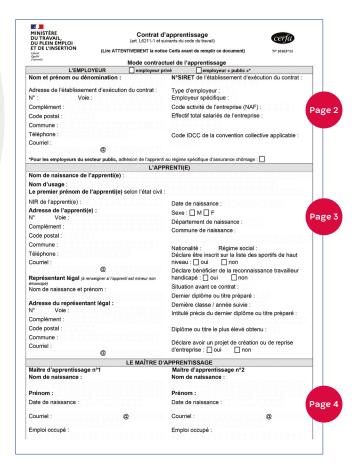
TRANSMETTRE À OPCO EP LE DOSSIER COMPLET AU PLUS TARD DANS LES 5 JOURS OUVRABLES QUI SUIVENT LE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT:

• le CERFA N° 10103*10 dûment rempli et signé par l'employeur et le bénéficiaire (ou son représentant légal);



À noter! Le CFA doit apposer son cachet et la signature du directeur dans le cadre relatif à la formation.

- la convention de formation, ou l'annexe pédagogique et financière si la formation de l'apprenti est assurée par un CFA interne à l'entreprise précisant l'intitulé, l'objectif et contenu, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction de l'action, le prix et les modalités de règlement;
- en cas de réduction ou d'allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage pour tenir compte du niveau initial de compétences de l'apprenti ou des compétences acquises dans le cadre d'expériences antérieures, la convention tripartite signée par l'employeur, le bénéficiaire ou son représentant légal et le centre de formation;
- la convention de mobilité européenne ou internationale, si une mobilité est prévue dans la convention de formation initiale.



Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :			Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :				
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :			Niveau de diplôme ou titre le plus élevé obtenu :				
L'employeur atteste su	r l'honneur que l	e maître d	'apprentis	sage répond à	l'ensemble des	critères d'éligibilité	à cette fonc
5			LE C	ONTRAT			
ype de contrat ou d'avenant :			existe pour		à renseigner si un	e dérogation	
Numéro du contrat pré						début de formet	on proting
Date de conclusion : (Date de signatures du prés		ontrat :	ebut a ex	écution du		début de formati mployeur :	on pratiqu
Si avenant, date d'effe	t:			Durée he	odomadaire du	travail :	
Date de fin du contrat d'apprentissage :	ou de la périoc	le		heur	heures minutes		
Travail sur machines d	langereuses o	u exposit	ion à de	s risques par	ticuliers : 🗌 ou	ıi 🗌 non	
Rémunération				* Indiquer S	MIC ou SMC (sale	aire minimum conven	tionnel)
année, du	au	:	% du	* ; du	au		% du
ailiee, uu	au		% du	* ; du	au		% du
o année, du 4 année, du	au		% du % du	*;du *;du	au		% du
Salaire brut mensuel		:	70 GU		retraite complén	nentaire :	/o uu
Avantages en nature, le	cas échéant : N	ourriture :	ΠП.Г	€ / repas	Logement :	, €/ moi	s Autre :
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				RMATION			
CFA d'entreprise :	oui non	2		Diplôme o	u titre visé par	l'apprenti :	
Dénomination du CFA	responsable:			Intitulé pr	écis :		
N° UAI du CFA :					Code du diplôme :		
N° SIRET CFA:					Code RNCP :		
Adresse du CFA resp	onsable :			Organisation de la formation en CFA :			
Voie :				Date de début de formation en CFA :			
omplément : Code postal :				Date prév	ue de fin des é	preuves ou exan	nens :
Code postar . Commune :				Durán de	la formation :	house	
Commune .						heures	-411
Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre			Lieu principal de réalisation de la formation si différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal :				
\(\(\) \(dianata		N° UAI :			
Visa du CFA (cachet e	t signature du	urecteur):	N° SIRET :			
						mation principal	:
				N°	Voie:		
				Complém			
				Code pos	tal:		
				Commune	e:		
L'employeur atteste d	isposer de l'ense	emble des	pièces ju	stificatives née	essaires au dépo	ôt du contrat	
Fait à : Signature de l'emp	loyeur	Signatu	ıre de l'a	pprenti(e)	Signature du de l'apprenti	représentant lég (e) mineur(e)	al
		À L'ORG	SANISME		DU DÉPÔT DU		
om de l'organisme				Nº SIRET	de l'organism	ne :	
Date de réception du c	lossier comple	t :		Date de la	décision :		
N° de dépôt :				Numéro c	'ovonant :		

CONTRAT D'APPRENTISSAGE CERFA COMMENTÉ



L'EMPLOYEUR	oyeur privé employeur « public »*
Nom énom ou dénomination :	N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat :
Adresse de l'établissement d'exécution du c N° : Voie :	trat : Type d'employeur : Employeur spécifique : L'EMPLOYEUR
Complément : 3	Code activité de l'entreprise (NAF) :
Code postal :	Effectif total salariés de l'entreprise :
Commune :	
Téléphone :	Code IDCC de la convention collective applicable :
Courriel : @	000
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion	'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage :
	L'APPRENTI(E)

?

Le saviez-vous?

CHAMPS OBLIGATOIREMENT RENSEIGNÉS AU TITRE DU TRAITEMENT ET DU FINANCEMENT, DE LA GESTION DES AIDES FINANCIÈRES OU BIEN DE LA TRANSMISSION À LA DGEFP

Pour plus d'informations, consultez le <u>guide pratique</u> <u>destiné aux employeurs et aux organismes de formation</u>.



MODE CONTRACTUEL DE L'APPRENTISSAGE

Il convient de préciser si le contrat est à durée limitée, à durée indéterminée, conclu par une entreprise de travail temporaire ou pour l'exercice d'activités saisonnières avec 2 employeurs (pour le code à indiquer, se reporter à la notice).



L'EMPLOYEUR

Une entreprise, une association, une profession libérale ou autre employeur de droit privé à l'exclusion des particuliers employeurs.

Employeur spécifique: les groupements d'employeurs, les entreprises de travail temporaire, les employeurs saisonniers et les ascendants de l'apprenti en cas d'apprentissage dans l'entreprise familiale. Secteur public (service de l'État, des collectivités territoriales, établissements publics...): des règles particulières sont alors applicables.



ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

Il s'agit du lieu d'exécution du contrat et non du siège social de l'entreprise ou du lieu de gestion RH du contrat.



TYPE D'EMPLOYEUR ET EMPLOYEUR SPÉCIFIQUE

À renseigner avec les codes spécifiques indiqués dans la **notice**.



EFFECTIF TOTAL SALARIÉS DE L'ENTREPRISE

La globalité de l'effectif de l'entreprise et non le seul effectif de l'établissement d'exécution du contrat.



IDENTIFIANT DE LA CONVENTION COLLECTIVE (IDCC)

Renseigne l'établissement dans le cadre de l'exécution du contrat.

Pas de convention collective: code 9999. Si convention collective en cours de

négociation: code 9998.



Le saviez-vous?

L'IDCC EST INDISPENSABLE POUR:

- la détermination de l'OPCO et du niveau de prise en charge du contrat;
- la rémunération de l'apprenti.



L'AP	PRENTI(E)	
Nom de naissance de l'apprenti(e) : 7		
Le premier prénom de l'apprenti(e) selon l'état civil		
NIR de l'apprenti(e) : Adresse de l'apprenti(e) : N° Voie :	Date de naissance : Sexe :	L'APPRENTI(E
Complément :	Département de naissance : 9 Commune de naissance :	
Code postal : Commune :	Nationalité : 10 Régime social :	. 11
Téléphone : Courriel :	Déclare être inscrit sur la liste des sportifs de hau niveau : ☐ oui ☐ non	ut
@ Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non	Déclare bénéficier de la reconnaissance travaille handicapé : oui non	
émancipé) Nom de naissance et prénom :	Situation avant ce contrat : Dernier diplôme ou titre préparé :	13
Adresse du représentant légal : N° Voie : Complément :	Dernière classe / année suivie : Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé	:
Code postal : Commune :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu :	14
O	Déclare avoir un projet de création ou de reprise	

d'entreprise :

oui

poving your?

Le saviez-vous? LA LIMITE D'ÂGE DE 29 ANS NE S'APPLIQUE PAS:

Courriel:

- si le contrat est conclu dans l'année suivant un précédent contrat d'apprentissage et conduit à un diplôme supérieur;
- si le contrat fait suite à une rupture de contrat indépendante de la volonté de l'apprenti (inaptitude, fermeture de l'entreprise...) et à la signature d'un nouveau contrat;
- aux personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou inscrites sur la liste des sportifs de haut niveau, ni à celles ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise dont la réalisation est subordonnée à l'obtention du diplôme ou titre sanctionnant la formation poursuivie.



8

NIR DE L'APPRENTI(E)

Il s'agit du Numéro de sécurité sociale

Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR)

notamment inscrit sur la carte vitale des

des personnes physiques. Ce numéro est

personnes majeures, en dessous du nom

et du prénom du porteur. Le NIR doit être

(sans la clé). Pour les apprentis mineurs, il

transmis sous son format en 13 chiffres

de l'apprenti(e), officiellement appelé

DÉPARTEMENT DE NAISSANCE

Si l'apprenti est né à l'étranger: CODE 099.



NATIONALITÉ

Pour les apprentis non citoyens européens, une autorisation de travail ou titre de séjour valable autorisant à travailler est nécessaire. dérogation à la limite d'âge de 29 ans et la majoration possible du niveau de prise en charge.

Champ permettant d'être alerté sur la

des sportifs de haut niveau.

TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

de 3) la durée du contrat d'apprentissage pour les apprenti(e)s figurant sur la liste



non

SITUATION AVANT CONTRAT

Champ permettant d'alerter l'OPCO:

- sur une possible prise en charge de la formation avant le début du contrat (Art. L6222-12-1 CT);
- sur une poursuite de la formation suite à la rupture du précédent contrat (Art. L6231-2, 5 CT),
- sur le statut de stagiaire de de la formation professionnelle ou de demandeur d'emploi, avant la signature du contrat.



NOUVEAU! PROJET DE CRÉATION OU DE REPRISE D'ENTREPRISE

Champ permettant d'être alerté sur la dérogation à la limite d'âge de 29 ans.

7

NOM DE NAISSANCE, NOM D'USAGE ET PREMIER PRÉNOM SELON L'ÉTAT CIVIL

Ses coordonnées complètes. Si l'apprenti est mineur non émancipé: les coordonnées du représentant légal sont également obligatoires ainsi que son adresse courriel.



SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Champ permettant d'être alerté de la dérogation à la limite d'âge de 29 ans et de la possibilité de porter à 4 ans (au lieu

CONTRAT D'APPRENTISSAGE CERFA COMMENTÉ (mise à jour: 03/05/2024)



15 LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE Maître d'apprentissage n°1 Maître d'apprentissage n°2 Nom de naissance : Nom de naissance : LE MAÎTRE Prénom : Prénom: D'APPRENTISSAGE Date de naissance : Date de naissance : Courriel: Courriel: @ Emploi occupé : Emploi occupé :



Le saviez-vous? DÉSIGNATION DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Le maître d'apprentissage peut être un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté, le chef d'entreprise ou son conjoint collaborateur, s'il remplit les conditions d'expérience exigées. Le maître d'apprentissage doit remplir les conditions de compétence professionnelle exigées par convention ou accord collectif de branche ou d'entreprise.

En l'absence de dispositions conventionnelles, il doit remplir l'une des conditions suivantes:

• détenir un diplôme ou un titre professionnel relevant du même domaine et d'un niveau au moins équivalent à celui préparé par l'apprenti, et justifier d'au moins une année d'activité professionnelle en rapport avec la qualification professionnelle visée:

- ou avoir exercé pendant au moins 2 ans une activité en rapport avec la qualification professionnelle préparée par l'apprenti;
- Un maître d'apprentissage peut encadrer au maximum 2 apprentis + 1 apprenti supplémentaire dont la formation est prolongée en cas d'échec à l'examen.

Voir fiches «Tutorat et maître d'apprentissage»



EMPLOI OCCUPÉ

Il convient désormais d'indiquer l'emploi occupé par le maître d'apprentissage, ainsi que l'intitulé et le niveau du diplôme ou titre le plus élevé détenu par celui-ci. Ce champ permet à l'OPCO de s'assurer que le maître d'apprentissage détient bien les qualifications exigées pour encadrer l'apprenti(e). Pour le niveau de diplôme, se reporter aux codes figurant dans la notice.



MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Doit être soit le chef d'entreprise remplissant les conditions d'expérience exigées ou un salarié de l'entreprise, volontaire et expérimenté.

Maître d'apprentissage n°2 à renseigner si mise en place d'une équipe tutorale (Art. L6223-6 CT).



À noter!

Le changement de maître d'apprentissage en cours de contrat implique de conclure un avenant au contrat initial (sauf dans le cas où un second maître d'apprentissage avait été prévu).



DATE DE NAISSANCE

Permet d'assurer que l'employeur possède tous les justificatifs d'expérience professionnelle, de formation et s'est assuré que le(les) maître(s) d'apprentissage rempli(ssen)t bien les conditions d'expérience et/ou de diplôme exigées.

Les stages et périodes de formation en milieu professionnel ne sont pas pris en compte dans le cadre des durées d'expérience requises.



	LE CC	NTRAT				
Type de contrat ou d'avenant :	18	Type de de existe pour ce		eigner si une	dérogation	
Numéro du contrat précédent ou	du contrat sur lequel p	orte l'avenar				
Date de conclusion : (Date de signatures du présent contrat)	Date de début d'exé contrat :	cution du	Date de début d chez l'employeu		n pratique	
Si avenant, date d'effet :		Durée heb	domadaire du travail :		LE	CONTRAT:
Date de fin du contrat ou de la pé d'apprentissage :	riode	heure	s minutes		LA	TYPOLOGI
Travail sur machines dangereuse	s ou exposition à des	risques parti	culiers : Oui	non		
Rémunération		* Indiquer SM	IC ou SMC (salaire minim	ım conventic	onnel)	
1∞ année, du au	: % du	* ; du	au		% du *	
2⁴™ année, du au	: % du	* ; du	au		% du *	
3 ^{eme} année, du au	: % du	* ; du	au		% du *	4
4ªmeannée, du au	: % du	* ; du	au		% du *	E
Salaire brut mensuel à l'embau	Caisse de re	traite complémentaire :				
<u>ПППП, ПП€</u>						
Avantages en nature, le cas échéant	: Nourriture : ,	€ / repas L	ogement: ,	€ / mois	Autre :	
	LA FOR	RMATION				
CFA d'entreprise : Oui	non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :				
Dénomination du CFA responsab	le:	Intitulé préd	cis :			

7	и	n
U	Ш	X.
٨	н	•

CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE TYPE DE CONTRAT OU AVENANT

Contrat initial

11 Premier contrat d'apprentissage de l'apprenti

Succession de contrats

- 21 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un même employeur
- 22 Nouveau contrat avec un apprenti qui a terminé son précédent contrat auprès d'un autre employeur
- 23 Nouveau contrat avec un apprenti dont le précédent contrat auprès d'un autre employeur a été rompu

Avenant: modification des conditions du contrat

- **31** Modification de la situation juridique de l'employeur
- **32** Changement d'employeur dans le cadre d'un contrat saisonnier
- **33** Prolongation du contrat suite à un échec à l'examen de l'apprenti
- **34** Prolongation du contrat suite à la reconnaissance de l'apprenti comme travailleur handicapé
- **35** Modification du diplôme préparé par l'apprenti
- **36** Autres changements: changement de maître d'apprentissage, de durée de travail hebdomadaire, réduction de durée, etc.
- 37 Modification du lieu d'exécution du contrat



CODE SPÉCIFIQUE SUIVANT LE CAS DE DÉROGATION

Type de dérogation

- 11 Âge de l'apprenti inférieur à 16 ans
- 12 Âge supérieur à 29 ans : cas spécifiques prévus dans le code du travail
- **21** Réduction de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- **22** Allongement de la durée du contrat ou de la période d'apprentissage
- 50 Cumul de dérogations
- 60 Autre dérogation



Le saviez-vous?

Renseignements permettant notamment d'alerter l'OPCO sur certaines situations particulières.



LE CONTRAT Type de dérogation : Type de contrat ou d'avenant : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant : LE CONTRAT: Date de conclusion : (Date de signatures du prés Date de début de formatio Date de début d'exécution du LES DATES ET LA contrat : chez l'employeur 22 RÉMUNÉRATION Si avenant, date d'effet : 23 Durée hebdomadaire du travail : Date de fin du contrat ou de la période heures minutes 25 d'apprentissage : non **26** Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : oui Rémunération * Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel) % du * : du % du 1[∞] année, du au au * ; du 24mo année du au % du au % du * ; du 3^{ème} année, du au % du au % du * ; du 4emeannée, du % du au % du au Salaire brut mensuel à l'embauche : Caisse de retraite complémentaire : Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre : LA FORMATION CFA d'entreprise : Oui Diplôme ou titre visé par l'apprenti : \square non Dénomination du CFA responsable : Intitulé précis :



DATE DE CONCLUSION

Date à laquelle le contrat (ou l'avenant au contrat) est signé par les deux parties. Cette date est notamment celle qui est prise en compte pour l'attribution des aides financières aux employeurs

(voir la fiche Contrat d'apprentissage).



DATE DE DÉBUT D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Date à laquelle débute effectivement le contrat en Centre de formation ou entreprise.



NOUVEAU! DATE DE DÉBUT DE FORMATION CHEZ L'EMPLOYEUR

Date du 1^{er} jour où débute effectivement la formation pratique chez l'employeur. Cette date ne peut être postérieure de plus de 3 mois à la date de début d'exécution du contrat (Art. L6222-12 CT).



DATE D'EFFET SI AVENANT

Date à laquelle est conclu l'avenant du contrat d'apprentissage par les deux parties.



DATE DE FIN DU CONTRAT OU DE LA PÉRIODE D'APPRENTISSAGE

La date ne peut être postérieure de plus de 2 mois à la date des examens ou de la fin du cycle de formation.



DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

Le temps consacré par l'apprenti à la formation dispensée dans les CFA est compris dans l'horaire de travail.

L'apprenti est soumis à l'horaire de travail applicable dans l'entreprise.



TRAVAIL SUR MACHINES DANGEREUSES / RISQUES PARTICULIERS

Il est rappelé dans la notice que pour les apprentis mineurs, certaines catégories de travaux dangereux ou d'exposition à des risques particuliers sont interdites, sauf dérogations. De même, pour les apprentis en contrat à durée limitée, quel que soit leur âge, sont interdits sauf dérogations, l'ensemble des travaux visés à l'article D4154-1 du code du travail.



RÉMUNÉRATION

La rémunération est à remplir en fonction de l'année d'exécution du contrat et non de l'année de formation. Les dates présentes dans les périodes doivent correspondre aux dates de début et fin de contrat.

Le contrôle des OPCO portera sur l'ensemble des lignes. Une année d'exécution du contrat portera sur 12 mois maximum.



Le saviez-vous?

Les majorations liées à l'âge sont appliquées à compter du premier jour du mois qui suit le jour où l'apprenti atteint 18, 21 ou 26 ans.



AVANTAGES EN NATURE

Ces coûts sont des frais annexes liés à l'entreprise. Les frais annexes liés au CFA (repas, hébergement, premier équipement) sont notifiés dans la convention de formation qui sera jointe au Cerfa.



Le saviez-vous?

Au 1er mai 2023, le montant du Smic brut horaire est fixé à 11,52 €, soit 1747,20 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires.



LA FO	DRMATION	
CFA d'entreprise : Oui non	Diplôme ou titre visé par l'apprenti :	
Dénomination du CFA responsable :	Intitulé précis : 31	1900
N° UAI du CFA :	Code du diplôme : 32	LA FORMATION
N° SIRET CFA:	Code RNCP:	EN CFA
Adresse du CFA responsable :	Organisation de la formation en CFA :	
N° Voie :	Date de début de formation en CFA :	
Complément :	Data prévue de fin des épreuves eu everses	<u>.</u> .
Code postal :	Date prévue de fin des épreuves ou examen	S .
Commune:	Durée de la formation : heures	
Si le CFA responsable est le lieu de formation principal cochez la case ci-contre	Lieu principal de réalisation de la formatio différent du CFA responsable : Dénomination du lieu de formation principal :	
Nine du OFA (nachat at sinnature du directeur)	N° UAI :	
Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :	N° SIRET :	
	Adresse du lieu de formation principal :	



CFA D'ENTREPRISE

Doit remplir l'une des 4 conditions suivantes:

- Être interne à l'entreprise;
- Être une filiale de l'entreprise;
- Être constitué par un groupe d'entreprises;
- Être constitué par plusieurs entreprises partageant des perspectives communes d'évolution des métiers ou qui interviennent dans des secteurs d'activité complémentaires.



NOUVEAU! La dénomination du CFA responsable apparaît sur le Cerfa. Une case spécifique doit être cochée si le CFA responsable est le lieu de formation principal.

Le cachet et la signature du CFA doivent aussi figurer sur le Cerfa.



Le saviez-vous?

Si le lieu principal de réalisation de la formation est différent du CFA responsable, il est désormais nécessaire d'indiquer sur le Cerfa la dénomination et les coordonnées du lieu de formation principal (n° UAI, SIRET, adresse).



DIPLÔME OU TITRE VISÉ PAR L'APPRENTI

Diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au **RNCP**.



CODE DU DIPLÔME ET CODE RNCP

Ces deux codes permettent à l'OPCO de déterminer le niveau de prise en charge applicable sur la base du <u>référentiel</u> diffusé par France compétences.

Renseignez-vous auprès de l'établissement de formation.



DATES DU DÉBUT DE FORMATION EN CFA

Date du 1^{er} jour où débute effectivement la formation théorique en centre de formation. Cette date ne peut être postérieure de plus de 3 mois à la date de début d'exécution du contrat (Art. L6222-12 CT).



Le saviez-vous?

Ces informations concernant la formation doivent être impérativement renseignées pour la détermination du niveau de prise en charge et pour le versement des aides financières à l'entreprise.



DURÉE DE LA FORMATION

Varie selon la certification visée et les règles définies par l'organisme certificateur mais elle doit représenter au moins 25 % de la durée totale du contrat (ou de la période) d'apprentissage.



N° Voie : Complément : **SIGNATURE ET** Code postal: **DÉPÔT DU CONTRAT** Commune: L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat Fait à : Signature du représentant légal Signature de l'employeur Signature de l'apprenti(e) de l'apprenti(e) mineur(e) CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT Nom de l'organisme : N° SIRET de l'organisme : Date de réception du dossier complet : Date de la décision : N° de dépôt : Numéro d'avenant : Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14

?

Le saviez-vous?

Cette partie ne sera pas remplie par Opco EP, c'est la notification de prise en charge qui remplace cette partie.

Si le contrat d'apprentissage est conforme aux règles fixées, Opco EP procède à son dépôt auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle, dans un délai de 20 jours à compter de la date de réception du dossier complet.

En cas de non-conformité, Opco EP peut soit refuser, soit demander la modification par l'employeur du ou des points de non-conformité constaté(s), et ce dans le délai prévu pour l'instruction.

35

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Leurs signatures sont obligatoires pour les parties du contrat, y compris pour le représentant légal si l'apprenti est mineur au moment de la conclusion du contrat.

36

NUMÉRO DE DÉPÔT

Le numéro d'enregistrement (dépôt), fourni par la DGEFP lors du dépôt du contrat par Opco EP sera reporté sur la notification de prise en charge financière produite par Opco EP.



DES QUESTIONS?

Contactez votre conseiller Opco EP:

opcoep.fr/mon-conseiller

Connectez-vous au Hub de l'alternance:

hub-alternance.opcoep.fr